



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20150619-15_06_31_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2015

Publication : 19/06/2015



Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 15.06.31.57

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - CAP FILIERES - Adoption du CAP Semences 2^{ème} génération – Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **19 juin 2015** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 10.03.04 du 24 juin 2010 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération CPR n° 10.09.41 du 4 novembre 2010 contractualisant le premier CAP SEMENCES, révisé par délibération CPR n° 13.04.31.49 du 12 avril 2013 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Economie et Emploi, Agriculture, Artisanat et Economie Solidaire » lors de sa réunion du 17 juin 2015 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP SEMENCES 2EME GENERATION (**annexe 1**) avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE 19 JUIN 2015

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE SEMENCES 2EME GENERATION

2015-2019

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 19 juin 2015 (CPR n°15.06.31.57), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

d'autre part,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le Projet de régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget de la Région et s'il y a lieu ses décisions modificatives,

VU le Règlement financier de la Région, adopté par l'Assemblée plénière DAP n° 10.03.24 du 24 juin 2010,

VU la délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente;

VU la communication relative à la politique agricole présentée par le Président du Conseil régional à la séance du 29 juin 2006,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 15.06.31.57 du 19 juin 2015 adoptant le programme relatif au CAP SEMENCES 2EME GENERATION 2015-2019

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP SEMENCES 2EME GENERATION» co-construit avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre.

ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière

Enjeux de la filière Semences régionale et axes stratégiques

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- **Maintenir le niveau d'excellence** de la filière en région Centre - Val de Loire, le renouvellement et **la technicité** de ses multiplicateurs pour fidéliser les établissements semenciers et en attirer de nouveaux.
- **Favoriser l'accès aux facteurs de production essentiels**, afin de pérenniser et développer les surfaces de multiplication dans le respect de l'environnement, et s'adapter aux contraintes en termes d'utilisation d'intrants et de ressources en eau. Il s'agira également de **développer l'expérimentation en AB** pour anticiper les besoins de semences AB dans l'optique de la fin des dérogations.
- **Développer la dynamique autour de la mécanisation et de l'emploi partagé** pour apporter des réponses individuelles ou collectives, adaptées à la configuration de tous les types d'exploitations.
- **Sécuriser les productions de semences à pollinisation entomophile et contribuer à la protection des pollinisateurs** en confortant les **partenariats** avec la **filière apicole** régionale.
- **Promouvoir l'utilisation de semences certifiées** en région Centre - Val de Loire afin de **participer au soutien de la recherche**.

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **908 010 € répartie entre les crédits de la politique agricole régionale et les crédits FEADER sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP SEMENCES 2EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP SEMENCES 2EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP SEMENCES 2EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP SEMENCES 2EME GENERATION – Avenant1. Compte rendu annuel

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP SEMENCES 2EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre s'engage à mettre en place et à animer le CAP SEMENCES 2EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP SEMENCES 2EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 - Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 19 juin 2015

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Le Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture du Centre

Marie-Madeleine MIALOT

Jean-Pierre LEVEILLARD

Plan d'actions de la filière semences et plants

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs »

Action 1.1 : « Obtenir des références technico-économiques sur les problématiques majeures en termes d'intrants et de techniques culturales »

Action 1.2 : « Mettre au point un mélange mellifère adapté aux contraintes d'isolement et de pollinisation des cultures porte-graine produites régionalement »

Action 1.3 : « Assurer un transfert efficace des références techniques vers les acteurs de la filière »

Action 1.4 : « Favoriser le renouvellement du réseau de multiplicateurs en améliorant la visibilité de la filière »

Action 1.5 : « Renforcer l'accompagnement technique des nouveaux multiplicateurs et sécuriser le revenu des nouveaux multiplicateurs »

Action 1.6 : « Mettre en place des actions de communication sur la filière semences et la production dans les écoles de la Région »

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.1 : « Favoriser l'emploi pérenne de la main d'œuvre intervenant sur les exploitations semencières »

Action 2.2 : « Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs »

Action 2.3 : « Accompagner les investissements des établissements semenciers »

Action 2.4 : « Répondre aux sollicitations des nouveaux multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leur productions »

Action 2.5 : « Renforcer les liens entre la filière apicole et la filière semences en région Centre-Val de Loire »

Axe 3 : Favoriser l'utilisation des semences certifiées

Action 3.1 : « Communiquer sur les semences certifiées »

Axe 4 : Améliorer la visibilité de la filière et de ses atouts

Action 4.1 : « Développer et professionnaliser une stratégie de communication sur la filière semences régionale et le projet de filière »

Axe 5 : Pilotage du projet de filière

Action 5.1 : « Pilotage et animation du projet »

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs »

Action 1.1 : « *Obtenir des références technico-économiques sur les problématiques majeures en termes d'intrants et de techniques culturales* »

<p>Problématique</p>	<p>Les contraintes réglementaires engendrées par les nouvelles orientations des politiques agricoles visant à réduire significativement l'utilisation des intrants en agriculture ont des répercussions importantes sur les schémas de production de semences, et peuvent conduire à des impasses techniques. Les productions de semences s'intégrant dans un marché mondialisé, la pérennité des productions réalisées en région Centre-Val de Loire est conditionnée par l'adaptation des techniques de production aux nouvelles contraintes réglementaires.</p>
<p>Objectifs action</p>	<p>Face aux enjeux environnementaux de diminution de l'utilisation des intrants et à la disparition de certaines matières actives, mettre en place des expérimentations pour permettant de palier à la disparition de molécules (test de nouvelles molécules et développement de techniques alternatives, notamment utilisables en AB), en priorité sur les questions de désherbage, de lutte contre les bio-agresseurs (maladies fongiques et ravageurs) et de récolte des cultures (dessicant). L'utilisation de l'eau a notamment été identifiée comme un enjeu majeur pour la filière semences, à la fois pour des questions d'accès aux contrats de multiplication, de qualité et de sécurisation de la production. Des références existent pour un certain nombre d'espèces multipliées, elles nécessitent d'être complétées pour les autres espèces, et surtout d'être approfondies concernant l'efficacité des différents types de matériel d'irrigation pouvant être utilisés.</p>
<p>Description action</p>	<p><u>Désherbage</u> : test de nouvelles solutions de désherbage, test de nouvelles molécules, de techniques mixtes ou mécaniques (notamment applicable en AB). A titre d'exemple, ces essais pourront porter sur le désherbage des graminées fourragères (RGA adventice), légumineuses à petites graines (trèfles, luzerne et autres), potagères fines (oignon, carotte, chicorée, betterave potagères, épinard, etc.) et légumes secs.</p> <p><u>Maladies fongiques</u> : notamment les maladies inféodées aux semences de céréales (ergot des céréales, fusarioses, carie du blé), et aux potagères (botrytis et mildiou de l'oignon, Septoriose du persil, etc.). Les essais porteront à la fois sur des tests de molécules, de modèles d'aide à la décision, de programmes de traitements, mais aussi de techniques alternatives et notamment utilisables en agriculture biologique.</p> <p><u>Ravageurs</u> : Veille et test de nouveaux produits utilisables en production de semences (y compris utilisables en AB, le cas échéant), par exemple contre les ravageurs des espèces telles que le trèfle violet (faible nombre de produits utilisables et suspicions de résistance dans le nord de la</p>

région Centre-Val de Loire), la féverole et la lentille (bruches), la gestion des méligèthes sur radis, mineuse du pois, etc.

Défanage/andainage/récolte : le possible retrait du diquat (dessicant) limite fortement la possibilité de récolter dans de bonnes conditions certaines espèces de porte-graine et les plants. Les pratiques d'andainage ou de fauche ont montré des résultats intéressants sur un certain nombre d'espèces, elles restent à évaluer sur les autres. Les expérimentations consisteraient à évaluer différentes techniques afin de proposer, par espèces une technique optimale (mesure de pertes au sol, évolution de l'humidité de la végétation, qualité de récolte, etc.). La Région Centre-Val de Loire, leader dans les productions de semences de légumineuses fourragères, souhaite mettre en avant cette initiative régionale.

Irrigation : Il s'agira d'une part de compléter les données déjà connues par des travaux complémentaires sur les espèces multipliées en région Centre-Val de Loire. Ces travaux concerneront, en plus de la caractérisation des besoins en eau de ces espèces, l'acquisition de références sur la variabilité génétique et la résistance au stress hydrique (criblage variétal), en particulier sur les plants de pomme de terre. D'autre part, il s'agira de réaliser une veille technologique sur le matériel permettant d'améliorer l'efficacité de l'eau en production de semences et plants.

Spécificité des productions en agriculture biologique : Constitution d'un groupe de travail (réunissant établissements semenciers, Comité Centre et Sud, BioCentre et FNAMS), afin de cibler les espèces et les problématiques sur lesquelles doivent être priorisées des actions d'expérimentation.

Veille technologique : Le développement des nouvelles technologies en agriculture va grandissant dans le secteur agricole grâce à l'évolution rapide de l'équipement informatique et électronique des matériels, et la volonté de quelques entreprises pionnières sur le marché. L'agriculture, comme d'autres secteurs d'activités, vit une véritable rupture technologique, et ces technologies sont autant de leviers pouvant améliorer la gestion des intrants en agriculture. Chacun de ces nouveaux outils, et leurs applications agronomiques, seront donc à évaluer sous différents angles : aspects économique (gain/coût), environnementaux (économie d'intrants), facilité de mise en œuvre. Le pionnier et leader français en matière de drones agricoles est notamment localisé en région Centre-Val de Loire, où le développement des applications est très important, dans un premier temps, sur les grandes cultures (blé, colza). Ces entreprises, pour la plupart des start-ups, évoluent très rapidement. Si la filière semences souhaite rester à la pointe de la technicité, il est nécessaire de prendre le virage des nouvelles technologies dès à présent. Pour cela, il est important de communiquer auprès des entreprises développant ces technologies sur les besoins et les contraintes spécifiques aux productions de semences, afin de développer des outils spécifiques ou d'adapter les existants à ces productions. Il s'agira donc de :

- constituer un groupe de travail (regroupant les représentants des différents acteurs de la filière), afin d'identifier 2 à 3 sujets clés pour lesquels une veille technologique permettrait de lever des verrous technologiques ou de réduire la pénibilité des intervenants.
- Suite à l'identification des sujets, lancement des actions de veille

	technologique, notamment aidées des bureaux d'étude et des constructeurs de la région.
Résultats visés	Maintien des productions en région Centre-Val de Loire par l'obtention et la diffusion aux agriculteurs multiplicateurs de solutions pour faire face à l'évolution des problématiques régionales et de la réglementation relative aux intrants.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles techniques utilisables - Nouveaux usages (AMM et extensions d'usages)
Mise en œuvre	FNAMS, Comité Centre et Sud, FDGEDA18, BIOCENTRE, VEGEPOLYS
Calendrier	2015-2019
Coût	430 932 €
Participation Conseil régional	98 914 € , dont : <ul style="list-style-type: none"> - Financement programme d'expérimentation 94 114 € - Investissement matériel : 4800 €
Participation Etat	72 330 € (dont 18330 € pour la FNAMS en 2015, et une estimation à 18000 € /an les années suivantes)
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs»

Action 1.2 : « **Mettre au point un mélange de jachère mellifère adapté aux contraintes réglementaires, compatible avec la production de semences et favorable à la pollinisation**»

<p>Problématique</p>	<p>Les rendements des cultures de porte-graine à pollinisation entomophile sont très dépendants de l'activité des pollinisateurs au moment de la floraison. Les pollinisateurs domestiques et sauvages réalisent chacun leur part dans la pollinisation de ces cultures, et nécessitent des environnements particuliers pour œuvrer efficacement.</p>
<p>Objectifs action</p>	<p>Mettre au point un mélange d'espèces compatible avec les productions de semences et pouvant être intéressant pour les abeilles domestiques (diversité des ressources) et les pollinisateurs sauvages (ressources tout au long du cycle pour sédentariser les populations avec un pic juste avant la floraison des porte-graines), à la fois pour les espaces agricoles et non-agricoles.</p>
<p>Description action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche des espèces composant le mélange (sur des critères de dates de floraison, de densité de pollinisateurs et d'intérêt pour les différents types de pollinisateurs en termes de production de pollen et de nectar) - définition des proportions de chaque espèce pour avoir une efficacité optimale - test des mélanges élaborés sur le terrain - rédaction un cahier des charges d'utilisation du mélange sélectionné et promotion auprès des multiplicateurs, des apiculteurs et des collectivités locales - faire reconnaître le mélange dans l'arrêté relatif à la protection des productions de semences à fécondation croisée s'appliquant régionalement
<p>Résultats visés</p>	<p>Maintien de la production de semences à pollinisation entomophile et si possible améliorer les conditions de pollinisation</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mélanges testés - Nombre de parcelles suivies - Nombre de mélanges proposés

Mise en oeuvre	Chef de file : FNAMS ADAPIC, Hommes et Territoires, Fédération Régionale de Chasse, JOUFFRAY-DRILLAUD, Chambres d'agriculture 41 et 45
Calendrier	2015 – Choix des espèces 2016-2019 – Test de mélanges avec des proportions modulées pour chaque espèce afin de choisir le mélange présentant le plus d'intérêt pour les pollinisateurs. Présentation du mélange auprès des acteurs de la filière et notamment en présence de représentants de l'Etat et diffusion du mélange (réunion de présentation et production de plaquettes de promotion).
Coût	255 038 €
Participation Conseil régional	81 418 € , dont : - Financement programme d'expérimentation : 81 418 € <i>Pour l'ADAPIC, l'action sera financée via le CAP FILIERE Apiculture.</i>
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs »

Action 1.3 : « **Assurer un transfert efficace des références techniques vers les acteurs de la filière** »

<p>Problématique</p>	<p>L'appropriation des nouvelles références techniques par les multiplicateurs est une étape clé dans le maintien de leur haut niveau de technicité. Le transfert des techniques sur les exploitations agricoles est lent, le facteur déclencheur étant souvent d'avoir essayé la technique chez soi ou bien d'avoir participé à un chantier (par exemple chez un voisin).</p>
<p>Objectifs action</p>	<p>Mettre en place des actions de diffusion des références permettant une appropriation facile des résultats d'expérimentation et une mise en pratique rapide sur le terrain, en améliorant l'accès à l'information et en organisant des actions de transfert sur le terrain. Ces actions de communication renforcée seront ciblées sur quelques thèmes, en priorité sur l'irrigation (toutes espèces), la lutte contre les ravageurs et la récolte des fourragères.</p>
<p>Description action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Irrigation des cultures semences et plants</u> : améliorer l'accès au fiches techniques existantes et nouvellement créées, en donnant un accès unique et simplifié sur internet. - <u>Techniques de récolte des semences</u>: organisation de journées techniques en plein champ (mise en œuvre des différentes techniques, comparaison de matériel), permettrait une appropriation plus rapide des techniques par les agriculteurs (propre avis sur les possibilités de mise en œuvre chez eux). Deux journées sur la durée du projet. - <u>Gestion des ravageurs</u> : réaliser des formations courtes, en plein champ, sur l'utilisation du filet fauchoir et le raisonnement des traitements en fonction des insectes capturés. Par exemple, des références existent sur certaines cultures (luzerne, trèfle violet) sur les seuils de nuisibilité des ravageurs. En pratique, même si ces références sont connues, le positionnement n'est pas toujours optimal pour des raisons d'impossibilité de quantification précise des ravageurs en parcelle pour les comparer aux seuils (nécessité d'avoir un filet fauchoir). La FNAMS réalise des tournées de biosurveillance sur quelques parcelles pour donner des tendances régionales aux techniciens d'établissements. Or, les agriculteurs sont réellement intéressés pour pouvoir réaliser ces prélèvements pour piloter au mieux leurs interventions. - Ces thèmes sont donnés à titre d'exemple, toute autre

	action de diffusion sur un autre thème émanant d'une demande régionale pourra être mise en œuvre dans une optique d'amélioration du transfert des références techniques.
Résultats visés	- Améliorer l'appropriation des résultats d'expérimentation par les acteurs de la filière semences et plants
Indicateurs de suivi	- Nombre de rencontres organisées - Nombre de formations « plein champ » organisées
Mise en œuvre	FNAMS, Comité Centre et Sud
Calendrier	2015-2019 (1 rencontre « plein champ » tous les 2 ans, 1-2 formations par an)
Coût	29 146 €
Participation Conseil régional	14 573 €, dont : - Prise en charge de 50 % des actions de transfert soit 13 573 € pour la durée du CAP. - Supports de communication action mélange mellifère : 50 % du coût des supports de communication soit 1000 € sur la durée du CAP.
Participation Etat	-
Autres financements	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs »

Action 1.4 : « *Favoriser le renouvellement des réseaux de producteurs en améliorant la visibilité de la filière* »

<p>Problématique</p>	<p>Malgré les actions réalisées lors du premier CAP Filière Semences, la filière semences est une filière perçue comme une filière « fermée » dans laquelle il semble difficile d'obtenir des informations aussi bien pour un producteur qui souhaite démarrer une activité de multiplication que pour les personnes qui le conseillent. Par ailleurs, certains agriculteurs multiplicateurs peuvent se sentir isolés lors du démarrage de leur activité et ont besoin de pouvoir identifier les relais d'informations pour se sentir sécurisé.</p>
<p>Objectifs action</p>	<p>Améliorer la diffusion d'informations utiles sur l'activité de multiplication auprès des relais d'information (PII, Chambres d'agriculture, Centres de gestion, lycées agricoles...). Présenter la production de semences et ses spécificités, et notamment sur les possibilités de valeur ajoutée (rémunération, maintien main d'œuvre, sanitaires, etc) et de risques différenciés selon les espèces.</p>
<p>Description action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le réseau des interlocuteurs « semences » avec la mise en place d'un référent dans toutes les Chambres d'Agriculture départementales de la Région Centre-Val de Loire. Ce référent aura notamment pour mission de répondre aux sollicitations sur le CAP FILIERE Semences (notamment pré-étude sur les stockages d'eau et dossiers d'investissement en matériel spécifique à la production de semences) et de relayer les noms des personnes ressources aux agriculteurs souhaitant s'informer sur la production de semences. - Suite à l'identification des personnes ressources dans les structures relais intervenant en amont de l'installation, durant l'installation ou dans la recherche de diversification, création d'un document de diffusion à l'intention des agriculteurs regroupant l'ensemble des contacts utiles lors du démarrage d'une activité de multiplication. - Elaboration d'un travail de prospective (GNIS) : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une enquête auprès des établissements semenciers présents sur la Région pour quantifier (à volume de production constant) le nombre de d'AMS « nouveaux » à intégrer dans les réseaux à horizon 5 ans (en raison du vieillissement des réseaux). - pour améliorer la visibilité sur le volume de contrats potentiellement « à pourvoir » et le nombre d'AMS potentiellement « à trouver » - quantifier aussi les besoins en multiplicateurs pour répondre aux évolutions du marché de la semence en agriculture biologique.

	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact, proposition d'interventions/informations et remise de documents auprès des personnes ressources des relais d'information (dossier de fiches, références technico-économiques, liste des entreprises proposant des contrats...) - Réalisation d'une cartographie régionale des réseaux utiles à la production de semences qui peuvent être mutualisés (CUMA, GE...) et diffusion de cette cartographie auprès de ces personnes ressources et dans les réseaux des partenaires du Cap Filière (site internet) (PCA CUMA et AREFA) - Reconduction du Forum semences, dont l'objectif est de mettre en relation des candidats à la multiplication avec les Ets proposant des contrats, en tenant compte des enseignements des années précédentes
Résultats visés	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accompagnement optimisé des nouveaux AMS par les différentes structures susceptibles d'être en contact avec des candidats potentiels à la production de semences - Améliorer la visibilité de la filière semences régionale - Mettre en relation des candidats à la multiplication avec les donneurs d'ordre
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions réalisées auprès des personnes relais - Nombre de forums organisés - Nombre de futurs multiplicateurs accompagnés - Nombre de nouveaux multiplicateurs ayant contractualisé
Mise en œuvre	Chef de file : Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire FNAMS, Comité Centre et Sud, GNIS, PCA CUMA, BIOCENTRE, Ets semenciers
Calendrier	2015-2019
Coût	185 656 €
participation Conseil Régional	<p>89 800 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge 50 % du temps d'appui technique des techniciens de chambres auprès des prescripteurs: 85 300 € pour les quatre ans décomposés en : FNAMS : 0 € (pas de demande de la FNAMS) Comité Centre et Sud : 12 000 € GNIS : 2 500 € BIOCENTRE : 0 € (pris dans le programme d'actions Biocentre) Chambres d'agriculture : 70 800 € - Forums (appui technique au recrutement de nouveaux multiplicateurs) : prise en charge 50 % du coût d'organisation des forums (location salle, frais d'intervenant,

	<p>repas ...), dans la limite de 3000 € par forum. Financement de trois forums sur la durée du CAP. Subvention : 4 500 € sur la durée du CAP.</p> <p>- Financement des supports de communication : 50 % du coût des supports (voir action 4.1)</p>
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs »

Action 1.5 : « **Renforcer l'accompagnement technique des nouveaux multiplicateurs et sécuriser le démarrage d'une activité de multiplication** »

<p>Problématique</p>	<p>Les productions de cultures porte-graine et de plants sont des activités qui requièrent de la technicité de la part des multiplicateurs, pour répondre à des exigences de qualité strictes. Les agriculteurs sont plus confiants pour se lancer dans une nouvelle production lorsqu'ils savent qu'ils peuvent compter sur un appui technique de proximité.</p> <p>De plus, la production de semences est traditionnellement perçue comme une culture à haute valeur ajoutée, en particulier pour certains groupes d'espèces comme les semences potagères. Bien que contractualisées, ce sont des productions à risques car soumises à des normes strictes de qualité et d'état sanitaire. Lorsque les normes ne sont pas atteintes, le lot peut alors être refusé et conduire à une perte sèche pour l'agriculteur et à des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises semencières. Cette réalité peut être un frein à l'engagement de nouveaux producteurs dans cette production.</p>
<p>Objectifs action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en relation « anciens AMS / nouveaux AMS » sur une zone afin de rompre l'isolement et de partager son expérience, - Créer du lien entre producteurs d'une même zone (qui ne se connaîtraient pas forcément autrement)
<p>Description action</p>	<p><u>Renforcer l'accompagnement des nouveaux multiplicateurs :</u> (Chambres d'Agriculture Centre – Val de Loire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des AMS expérimentés acceptant de jouer le rôle de parrains et définir les missions des parrains - Mettre en place le parrainage « ancien AMS/nouveau AMS » (cf. expérience initiée par Comité Centre et Sud) en diffusant la liste des parrains auprès des partenaires du Cap (conseillers de CA dédiés, Etablissements signataires de la Charte notamment) - Mettre en place des « sessions d'accueil » des nouveaux producteurs <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des noms des nouveaux producteurs fournis par les Ets semenciers - 2 fois /an (sur 1/2 journée) - apports d'éléments techniques, économiques,

	<p>fonctionnement de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du CAP'filère et des dispositifs d'aides aux investissements - témoignages de parrains <p>- Organiser des visites en cultures, pour des nouveaux AMS potentiels, chez des multiplicateurs en place, pour favoriser les échanges et répondre aux interrogations techniques, mais aussi économiques et contractuelles</p> <p><u>Sécuriser le revenu des nouveaux multiplicateurs (FNAMS)</u> Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à des dispositifs qui permettent de sécuriser le revenu comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un aménagement de la charte ETS pour une mise en place de forfaits pour les nouveaux multiplicateurs - travailler l'idée de contrats avec des niveaux de partage de risques différents - mettre en place d'une caisse de péréquation et modalités d'abondement possibles par les professionnels - ... <p><u>Amélioration de la Charte créée lors du précédent CAP FILIERE (GNIS)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi des engagements et communiquer sur les établissements qui ont pris ces engagements (« label ») - Réaliser une annexe à la charte, regroupant les engagements spécifiques aux nouveaux multiplicateurs.
Résultats visés	Favoriser le démarrage de l'activité de multiplication de semences, et la pérenniser.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions d'accueil • Nombre de parrainages • Nombre de réunions du groupe de travail • Charte aménagée des propositions du groupe • Nombre d'établissement signataire de la charte aménagée
Mise en œuvre	<p>Chefs de file : Chambres Agriculture Centre-Val de Loire, FNAMS, GNIS</p> <p>Etablissements semenciers, BIOCENTRE, Comité Centre et Sud et FNAMS</p>
Calendrier	2015-2019
Coût	108 977 €
participation Conseil Régional	<p>52 489 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de 50 % du Temps d'appui technique : FNAMS : 3 075 € Comité Centre et Sud : 12 000 €

	<p>GNIS : 833 € BIOCENTRE : financé au travers du programme d'actions Biocentre) Chambres d'agriculture : 36 580 €</p>
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 1 : « Maintenir le niveau d'excellence de la filière en région Centre-Val de Loire, par le soutien de l'expérimentation et en assurant le renouvellement des générations de multiplicateurs»

Action 1.6 : « **Mettre en place des actions de communication sur la filière semences et la production dans les écoles de la Région** »

Problématique	La filière et le métier de multiplicateur sont méconnus du jeune public. Il n'y a plus d'enseignement spécifique « semences » en région Centre – Val de Loire, y compris dans les LEGTA, or, la semence est le premier maillon de toute la chaîne de production des espèces végétales.
Objectifs action	Sensibiliser les enseignants du secteur agricole sur l'importance de la filière semences dans la production agricole, sur les métiers de la filière semences, les besoins d'emploi du secteur en région Centre – Val de Loire, et l'intérêt de développer des thématiques semences et plants dans les formations agricoles de la région.
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'argumentaire existant au GNIS sur les métiers de la filière semences et plants, intervenir dans les formations agricoles de la région pour communiquer sur les possibilités d'emploi dans la filière. - Sensibiliser les responsables de formation sur la production de semences, par exemple en leur proposant des études sur des exploitations de production de semences (exemple : exercice d'étude technico-économique/comptabilité des BTS Productions Végétales) - Réalisation d'interventions par un binôme (un multiplicateur et un autre professionnel de la filière ou du GNIS) au niveau de l'enseignement et des JA (lors d'une AG par exemple) - Visite de classes sur le terrain (station d'expérimentation, station de semences, exploitations avec un atelier de multiplication, etc.)
Résultats visés	Améliorer la connaissance sur la filière et les opportunités d'emploi dans le secteur de la semence
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites de stations par des étudiants de la région - Nombre de stagiaires accueillis dans les entreprises de la filière - Nombre de participations des acteurs de la filière à des projets tuteurés - Nombre d'interventions auprès des établissements

Mise en œuvre	Chef de file : GNIS FNAMS – Comité Centre et Sud - Etablissements semenciers et Multiplicateurs (visites)
Calendrier	2015-2019
Coût	20 774 €
Participation Conseil régional	Pas de demande de participation de la Région sur cette action
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.1 : « Favoriser l'emploi pérenne de la main d'œuvre intervenant sur les exploitations semencières »

<p>Problématique</p>	<p>La filière semences recèle de nombreux emplois saisonniers, (sur les seules exploitations agricoles, on estime le volume de main d'œuvre (hors exploitant) nécessaires aux productions régionales à environ 850 000 heures annuelles, soit l'équivalent de 500 ETP). Mais, ces emplois sont souvent méconnus et/ou décriés. Les embauches se font selon différents types de recrutement : groupement d'employeurs, CUMA, étudiants, communauté étrangère... Les professionnels sont confrontés à de multiples difficultés lorsqu'il s'agit d'employer de la main d'œuvre saisonnière sur leurs exploitations : multiplicité des contrats (gestion), vieillissement des saisonniers habituels (les jeunes générations des communautés, souvent étrangères, ne souhaitent pas reprendre le « flambeau » de leurs aînés), présence d'une pression sur l'emploi local avec l'arrivée de groupements étrangers proposant des solutions « clé en main » (question de la pérennité de ces groupes, absence de cotisations, etc...), manque d'assiduité pour certains saisonniers, une réglementation évolutive, ...</p> <p>La mutualisation de la gestion des contrats saisonniers via des groupements d'employeur pourrait être une réponse intéressante à la question de gestion administrative, mais peut aussi permettre d'organiser de premières complémentarités entre les activités saisonnières entre les adhérents.</p>
<p>Objectifs action</p>	<p>Les professionnels souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser l'existant - fidéliser leurs salariés - renouveler les générations de salariés - se réappropriier le marché local de l'emploi
<p>Description action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser une cartographie des contrats de semences sur la Région Centre-Val de Loire pour lesquels le besoin en main d'œuvre est le plus important (GNIS) - caractériser les besoins de main d'œuvre de ces contrats (période, durée, compétences requises...) (GNIS). <ul style="list-style-type: none"> - stagiaire ingénieur (6 mois) - construire une cartographie des bassins de production nécessitant de la main d'œuvre, - identifier, au sein de la filière semences, les possibles complémentarités de besoin en main d'œuvre entre les productions, et à défaut, identifier les filières pouvant proposer de la main d'œuvre aux périodes clés (identifier un territoire regroupant des activités variées nécessitant de la main d'œuvre)

	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les Groupements d'employeurs existants sur la Région Centre-Val de Loire (AREFA) - sensibiliser les groupements d'employeur : présentation de la cartographie réalisée et des caractéristiques des besoins de main d'œuvre (CRA) - Expérimenter la mise en place de boucle saisonnière avec un groupement d'employeur pilote (1 candidat est d'ores et déjà intéressé) - Accompagner l'investissement des groupements d'employeurs dans des logiciels adaptés à leurs besoins (RH, comptabilité...) - former les multiplicateurs employeurs de main d'œuvre sur le management, les aspects réglementaires, juridiques, sociaux... <p>Une évaluation de l'action sera effectuée à mi-parcours et en fonction des résultats obtenus, la mise en place de boucles saisonnières pourra être expérimentée dans la 2^{ème} partie du projet de filière.</p>
Résultats visés	Favoriser l'emploi pérenne
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des contrats de semences sur la Région Centre-Val de Loire • Liste des GE sur la Région • Nombre d'employeurs de main d'œuvre formés • Nombre de logiciels financés
Mise en œuvre	<p>Chef de file : GNIS</p> <p>CRA, AREFA, UGEF (Union des Groupements d'employeurs de France), VIVEA</p>
Calendrier	2015-2017 (ré-évaluation de l'action à mi-parcours, notamment sur la participation de la CRA)
Coût	<p>21 000 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût stagiaire pour le GNIS : 5 000 € en 2016 - Investissement logiciels groupements d'employeurs : 16 000 €
Participation Conseil Régional	<p>8 900 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge à 50 % du coût du stagiaire : 2 500 € - Aide à l'investissement dans les logiciels spécifiques pour les groupements d'employeur : taux d'aide 40 %, subvention

	de 6 400€ pour la période.
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.2 : « **Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs** »

<p>Problématique</p>	<p>Certaines productions de semences sont exigeantes en termes de matériel spécifique, qui représente souvent des investissements importants. Ces exigences peuvent être un frein au développement des productions de porte-graine et plants dans la région. En région Centre-Val de Loire, beaucoup de matériel de production de semences sont mutualisés par des groupes d'agriculteurs engagés ou non au sein de CUMA qui bénéficient d'aides des contrats de Pays.</p>
<p>Objectifs action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux opérateurs régionaux d'être les plus performants possibles pour répondre au marché et à l'évolution des conditions de production. - Mieux faire connaître la production de semences auprès des établissements financiers.
<p>Description action</p>	<p>Soutenir financièrement certains investissements chez les multiplicateurs.</p> <p>Investissements individuels nécessaires (cible = les agriculteurs multiplicateurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au démarrage d'une activité de production de semences • Au démarrage d'une nouvelle production • A l'amélioration d'une activité de multiplication et spécifiques à la production de semences • A l'amélioration de la qualité de la semence <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de préparation à la récolte, de récolte et de post-récolte spécifique - Matériel de pré-nettoyage (pour espèces à petites graines : semences potagères ou fourragères) - Matériel et installation de séchage - Matériel d'écimage - Matériel nécessaire à l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision - Matériel de préparation du sol (culture en billons) - Matériel de plantation - Matériel de localisation des fertilisants - Matériel d'épuration - Matériel de semis spécifique semences - Matériel de lutte préventive contre les bio-agresseurs - Matériel d'équipement sur le tracteur (pour balise RTK) <p>Un comité composé de professionnels de la filière sera constitué afin de juger de l'éligibilité des investissements. En fonction de la</p>

	<p>liste des investissements éligibles au titre des interventions de l'Etat, cette liste est susceptible d'évoluer.</p> <p>Règle d'intervention : 1 dossier CAP'ex par demandeur sur la durée du projet.</p>
Résultats visés	Conserver l'avantage compétitif de la Région Centre-Val de Loire en matière de production de semences.
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers de demande déposés/ acceptés
Mise en œuvre	CRA Centre, GNIS, Comité Centre et Sud, FNAMS
Calendrier	2015-2019 (point sur la consommation de l'enveloppe à mi-parcours)
Coût	Coût investissements agriculteurs : 1 700 000 € estimés sur les 4 années
Participation Conseil régional	<p>Les investissements sont compris entre 10 000 et 50 000 € de dépenses</p> <p>1/ Pour les projets retenus lors de l'appel à projet FEADER : Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'aide publique (Région + FEADER) : 20 % - + 10 % (Région + FEADER) pour les bénéficiaires prioritaires : les jeunes agriculteurs ou les exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe de qualité ou les nouveaux multiplicateurs de semences ou des multiplicateurs se lançant dans une nouvelle production de semence. - + 15 % (Région + FEADER) pour les projets collectifs - + 10 % (Région + FEADER) pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre du partenariat Européen pour l'Innovation. <p>2/ Pour les projets non retenus lors de l'appel à projet FEADER mais éligibles au CAP semence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'intervention : 20 % - Taux d'intervention 30 % pour les projets présentés par de nouveaux multiplicateurs ou des multiplicateurs se lançant dans une nouvelle production de semences de 30 % - Lorsqu'une installation père-fils permet de pérenniser l'activité semence (reprise de l'activité ou augmentation de la surface), un dossier pourra être déposé au titre du GAEC. <p>Enveloppe maximum d'aide : 510 000 €</p>

	Le Comité de Filière se réserve la possibilité de modifier le plafond d'investissement à mi-parcours du projet de filière, en fonction de l'état de consommation de l'enveloppe allouée à cette action.
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.3 : « **Accompagner les investissements des établissements semenciers** »

Problématique	<p>La production de semences et de plants est soumise à des normes de qualité strictes, et certaines productions sont exigeantes en termes de matériel spécifique, qui représente souvent des investissements importants. La région Centre – Val de Loire est réputée pour ses productions de semences, notamment pour leur qualité (sanitaire, pureté, etc), le maintien de l'excellence de la filière passe par des investissements en matériel dans les entreprises semencières.</p>
Objectifs action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux opérateurs régionaux d'être les plus performants possibles pour répondre au marché et à l'évolution des conditions de production.
Description action	<p>Pour les entreprises de transformation, stockage, conditionnement ou mise en marché de semences.</p> <p>Investissements dans du matériel permettant d'améliorer la qualité de la semence et la compétitivité de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de post-récolte spécifique (trieurs optiques, calibreuses, ensacheuse, chambres froides...) <p>Un comité composé de professionnels de la filière sera constitué afin de juger de l'éligibilité des investissements. Les entreprises éligibles doivent répondre à la définition des PME au sens communautaire (Art. 2, Journal Officiel de l'Union Européenne, L124/39), c'est-à-dire employer moins de 250 salariés et avoir un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros.</p>
Résultats visés	<p>Conserver l'avantage compétitif de la Région Centre-Val de Loire en matière de production de semences.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de dossiers de demande déposés/ acceptés</p>
Mise en œuvre	<p>Chef de File : CRA Centre</p> <p>GNIS, Comité Centre et Sud, FNAMS</p>

Calendrier	2015-2019
Coût	Investissements pendant la durée du projet estimés à 4 500 000 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Producteurs de plants de pomme de terre : 2 000 000 € en 2016, puis 1 000 000 € par an les autres années. - FRASEM : 150 à 300 000 € (trieurs optiques), 100 à 200 000 € pour des machines spécialisées dans la récolte de haricots semences
Participation Conseil régional	-Selon les modalités et les priorités d'intervention de la direction de l'industrie du Conseil régional.
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.4 : «*Répondre aux sollicitations des nouveaux multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leur productions*»

Problématique	<p>Plusieurs facteurs de production sont primordiaux dans la production de semences et de plants. L'eau, est un facteur essentiel pour toutes les productions agricoles. Pour les productions de semences et de plants, elle peut même être un facteur déterminant pour la production de certaines espèces et souvent une des clés d'entrée pour l'obtention des contrats.</p> <p>En production de semences et plants, l'aspect qualitatif des récoltes est prioritaire au rendement. Plus que la quantité, ces productions demandent des apports d'eau à des stades clés des cultures qui sont souvent différents des besoins des cultures de consommation. L'irrigation des cultures porte-graine et des plants, et en particulier des cultures à forte valeur ajoutée, permet aussi de sécuriser les productions. Sécuriser la production, c'est assurer le maintien des exploitations, mais aussi l'approvisionnement de tout l'aval de la filière (usines de semences, distributeurs, etc.), soit un tissu d'emploi et économique important pour la région Centre-Val de Loire. Enfin, l'accès à l'eau est un facteur favorisant la diversité des espèces cultivées. En région Centre-Val de Loire, région dont la pluviométrie est l'une des plus faible de France, l'irrigation a permis d'introduire de nouvelles cultures qui doivent satisfaire à des cahiers des charges exigeants : légumes de plein champ, pomme de terre, multiplication de semences et des plants. Pour conclure, l'irrigation fournit aux agriculteurs des atouts techniques, économiques et commerciaux précieux. L'irrigation contribue à sécuriser et à diversifier les productions agricoles, elle est devenue le passage obligé pour la plupart des productions à haute valeur ajoutée et technicité, contribuant ainsi au maintien de la position concurrentielle de la Région Centre-Val de Loire dans ce secteur.</p>
Objectifs action	Répondre au questionnement d'un nouveau multiplicateur, ou d'un groupe, concernant la création d'une retenue d'eau, dans une optique de préservation de la ressource et en adéquation avec le PACC (Plan d'Adaptation au Changement Climatique).
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement de pré-projet sur la ressource eau, par des représentants départementaux (référents Irrigation des Chambre Départementales d'Agriculture). <p>Cet accompagnement s'insère dans une optique de préservation de la ressource et devra prendre en compte les volumes disponibles sur chaque secteur.</p>
Résultats visés	Permettre aux nouveaux multiplicateurs de sécuriser leur

	exploitation
Indicateurs de suivi	Nombre de sollicitation de multiplicateurs
Mise en œuvre	Chambres d'Agriculture Départementales et Régionale
Calendrier	2015-2019 <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des conseillers de chambre d'agriculture en charge des dossiers semence (formation d'1 journée) - Accompagnement de pré-projet sur la pertinence du/des dossier(s) (en binôme avec un conseiller irrigation) : 1.5 jours / dossiers
Coût	<p>31 520 €, dont</p> <p>Sensibilisation des conseillers de chambre d'agriculture en charge des dossiers semence : 1 jour en 2016 et 1 jour en 2017 (6 départements), soit 7 080 €</p> <p>Animation par un référent régional (CA45) : 4 j /an, soit 9 440 €</p> <p>Réalisation des pré-projets (en binôme avec un conseiller irrigation), environ 5 dossiers sur la région sur la période du projet (3 000 €/dossier), soit 15 000€</p>
Participation Conseil régional	Pas de demande au Conseil Régional sur cette action.
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 2 : « Assurer la pérennité de la filière semences régionale en facilitant l'accès aux facteurs de production »

Action 2.5 : « **Renforcer les liens entre la filière apicole et la filière semences en région Centre-Val de Loire** »

Problématique	Les liens entre les filières apicoles et semences ont été considérablement renforcés en région Centre-Val de Loire, notamment à travers des actions engagées lors du premier CAP FILIERE Semences. Néanmoins, il s'avère important de poursuivre la connaissance mutuelle entre les deux filières et de consolider les partenariats, afin de répondre aux problématiques régionales : à savoir un approvisionnement suffisant en ruches pour les cultures à pollinisation entomophiles et une amélioration de l'environnement des ruchers.
Objectifs action	Sensibiliser les multiplicateurs sur les bonnes pratiques à respecter pour que la pollinisation se fasse dans des conditions optimales et sans risques pour les colonies d'abeilles, et encourager les apiculteurs à entreprendre des activités de pollinisation.
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre annuelle entre les 2 filières : une rencontre « sur le terrain » entre apiculteurs et multiplicateurs, pour échanger sur leur besoins et contraintes de production, faire un bilan régional de la campagne de pollinisation - Outils de communication sur des thématiques variées autour de pollinisation, une communication sur les avantages éventuels des dispositifs de biodiversité pour les multiplicateurs, ainsi qu'une mise à jour la plaquette existante de communication sur l'abeille, la pollinisation et les contraintes de l'apiculture (plaquette FNAMS)
Résultats visés	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la bonne relation entre les deux filières dans les zones de production de semences. - Amélioration des conditions de pollinisation pour les abeilles et donc de la qualité de la pollinisation pour les cultures porte-graine. Amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de ruches en région Centre-Val de Loire.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux rencontres organisées - Evolution du nombre de contrats de pollinisation.
Mise en œuvre	ADAPIC – FNAMS
Calendrier	2015 – 2019

Coût	8 997 €
Participation Conseil régional	<p>2 222 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge à 50 % des frais d'animation soit 2 222 € pour la durée du CAP. <p><i>Pour l'ADAPIC, l'action sera financée via le CAP FILIERE Apiculture</i></p>
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 3 : Favoriser l'utilisation des semences certifiées*Action 3.1* : « **Communiquer sur les semences certifiées** »

Problématique	<p>La région Centre-Val de Loire est la région la plus faiblement utilisatrice de semences certifiées. Les services apportés par la semence certifiée ne sont pas suffisamment mis en avant. Le désengagement de l'utilisation de semences certifiées sur certaines espèces pourrait compromettre les efforts de recherche de variétés adaptées aux conditions agronomiques régionale.</p> <p>Par ailleurs, les utilisateurs ne connaissent absolument pas le travail d'une station de semences et ce qu'implique le cahier des charges de la certification officielle des semences.</p>
Objectifs action	Communiquer sur les services apportés par la semence certifiée
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail : les utilisateurs de semences, les semenciers, les équipementiers (semoirs), les professionnels de la communication / marketing, pôle de compétitivité - Rédiger une déclinaison régionale de l'argumentaire national sur la semence certifiée (services, garantie, technicité....) et diffusion auprès des publics suivants : enseignement, JA, OPA, utilisateurs, centres de gestion, grand public - Organisation d'une journée « utilisation de la semence certifiée » (éventuellement couplée avec un autre évènement : Innov'Agri, Journée Filière, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - plateforme semis couplée à une visite de station - constituer un groupe de travail de réflexion aux études à mener (enquête, expérimentation) pour construire un argumentaire sur l'intérêt de l'utilisation des semences certifiées et notamment sur les avantages non chiffrés (progrès génétique, fertilisation starter, etc.)
Résultats visés	Accroître le taux d'utilisation de semences certifiées en région Centre
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du groupe de travail - Argumentaire et diffusion - Nombre de journées «utilisation de la semence certifiée »
Mise en œuvre	GNIS, FNAMS, Comité Centre et Sud
Calendrier	2015 - 2019
Coût	2 375 €
Participation Conseil régional	Pas de prise en charge de cette action

Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 4 : Améliorer la visibilité de la filière et de ses atouts

Action 4.1 : « **Développer et professionnaliser une stratégie de communication sur la filière semences régionale et le projet de filière** »

Problématique	La visibilité et la cohérence de la filière, des métiers, de l'identité semences, d'une part et le dispositif CAP'Filière semence sont peu développés.
Objectifs action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la visibilité (filière, métiers, identité « semences » de la Région, CAP...)
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de supports et d'un plan de communication <ul style="list-style-type: none"> - <u>charte graphique</u> (logos, typographies, éléments graphiques utilisables sur tous supports de communication : plaquettes, sites internet, affiches, etc) - <u>site web</u> : permettant de rassembler toutes les informations sur le CAP FILIERE, de mettre en ligne l'ensemble des documents édités dans le cadre du CAP et de communiquer sur les contacts utiles dans la filière (démarrage activité de multiplication, parrainage nouveaux multiplicateurs, investissement matériel, localisation des groupements d'employeurs spécialisés semences, évènementiel, informations techniques, etc.). Le site devra être compatible avec les appareils mobiles, permettre la mise en ligne de contenu téléchargeable, de vidéos, de liens de publications vers les réseaux sociaux, et disposer d'un outil de cartographie (localisation multiplicateurs parrains, groupement d'employeurs, CUMAs, etc.). <p>Cette action se fera grâce à un accompagnement par des professionnels de la communication. Ces supports pourront être élaborés et mutualisés avec les autres filières, afin de créer une identité CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées « esprit filière » annuelles. La 1^{ère} sera consacrée à la réunion de lancement du projet (invitation des OPA, des établissements semenciers, des centres de gestion, banques, lycées...), 2 autres seraient organisées sur la durée du projet - Réaliser une communication étendue à d'autres intervenants que la filière agricole : élus locaux, institutions, afin de faire connaître la contribution de la filière à l'activité économique de la région. - Réaliser une plaquette de communication sur le projet (lancement du CAP FILIERE Semences et Plants 2^e

	<p>génération)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de supports de communication pour les forums (posters témoignages, etc.) - Création de supports de communication aidant au renouvellement des multiplicateurs (contacts utiles, informations sur la filière, etc), pouvant être aussi utilisable lors de communications auprès de l'enseignement agricole.
Résultats visés	Obtenir une meilleure connaissance de la filière semences et du CAP'filière par l'ensemble des acteurs régionaux
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication créés - Nombre de journées Filière organisées
Mise en œuvre	<p>Chef de file : GNIS</p> <p>CRAC, FNAMS</p>
Calendrier	2015 – 2019
Coût	93 552 €
Participation Conseil régional	<p>Prise en charge à hauteur de 38 824 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de communication liée au développement du CAP : Journée filière : prise en charge de 50 % des coûts d'organisation (location salle, frais d'intervenant, repas ...) dans la limite de 15 000 € de coûts. Trois journées sur la durée du CAP, y compris la journée de lancement) soit une aide de 22 500 €. - Outil de communication : prise en charge de 50 % des coûts de création de support spécifique permettant de communiquer sur le CAP ou nécessaires à des actions identifiées (journée forum ...) aide maximum de 1 354 € - Réflexion sur la création d'une communication globale CAP : Création d'une Charte Graphique CAP FILIERE Semences et Plants développement d'un site web dédié CAP : prise en charge 50 % du coût soit 14 970 € sur la durée du CAP
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

Projet filière semences 2015-2019

Axe 5 : Pilotage et animation générale du projet de filière

Problématique	Permettre à la FNAMS et à la CRAC de coordonner le programme d'actions régional semences arrêté pour décliner la politique du CAP'Filière Semences et Plants
Objectifs action	Coordination et suivi de l'état d'avancement du projet
Description action	<p>La mise en œuvre du projet de CAP'Filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs - préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels - informer sur le projet et son avancement - recueillir les besoins et répondre aux sollicitations individuelles des différents acteurs - évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours) - animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.) - Mise en place de réunions d'informations sur l'activité semences à destination des établissements de financement (4 réunions sur les 4 ans (2 sur les plants de pomme de terre et 2 sur les autres productions, 1 de chaque en 2015 et une autre en 2017))
Résultats visés	Bonne connaissance de l'évolution du projet par les acteurs et coordination harmonieuse de l'ensemble du projet
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications sur le projet et son avancement - Nombre de réunions de travail
Mise en œuvre	FNAMS, CRAC
Calendrier	2015-2019
Coût	21 740 €
Participation Conseil régional	Prise en charge à 50 % du coût d'animation soit 10 870 €
Participation Etat	-
Autres financeurs	-

BUDGET CAP FILIERE SEMENCES ET PLANTS - 2015/2018			
Actions AXE 1	COUT TOTAL	Subvention Région Centre Val de Loire + FEADER (4 ans)	dont estimation FEADER
Action A1.1 - obtenir des références technico-économiques sur les problématiques majeures en termes d'intrants et de techniques culturales	430 932	98 914	
Action A1,2 - mettre au point un mélange de jachère mellifère adapté aux contraintes réglementaires, compatible avec la production de semences et favorable à la pollinisation	255 038	81 418	
Action A 1.3 : « Assurer un transfert efficace des références techniques vers les acteurs de la filière »	29 146	14 573	
Action A 1.4 : « Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs multiplicateurs en améliorant la visibilité de la filière »	185 656	89 800	
Action A 1.5 : « Renforcer l'accompagnement technique des nouveaux multiplicateurs et sécuriser le démarrage d'une activité de multiplication »	108 977	52 489	26 244
Action A 1.6 : « Mettre en place des actions de communication sur la filière semences et la production dans les écoles de la Région »	20 774	0	
TOTAL Actions AXE 1	1 030 523	337 194	26 244
Actions AXE 2			
Action A 2.1 : « Favoriser l'emploi pérenne de la main d'œuvre intervenant sur les exploitations semencières »	21 000	8 900	
Action A 2.2 : « accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs »	1 700 000	510 000	153 000
Action A 2.3 : « Accompagner les investissements des établissements semenciers »		DISDI	
Action A 2.4 : « Répondre aux sollicitations des nouveaux multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leurs productions »	31 520	0	
Action A 2.5 : « Renforcer les liens entre la filière apicole et la filière semences en région Centre-Val de Loire »	8 997	2 222	
TOTAL Actions AXE 2	1 761 517	521 122	153 000
Actions AXE 3			

Action A 3.1 : : « Communiquer sur les semences certifiées »	2 775	0	
TOTAL Actions AXE 3	2 775	0	
Actions AXE 4			
Action A 4.1 : « Développer et professionnaliser une stratégie de communication sur la filière semences régionale et le projet de filière »	93 552	38 824	
TOTAL Actions AXE 4	93 552	38 824	
Actions AXE 5	TOTAL		
Action A 5.1 : "Pilotage du projet de filière"	21 740	10 870	5 435
TOTAL Actions AXE 5	21 740	10 870	5 435
TOTAL CAP SEMENCES 2	2 910 107	908 010	184 679